

# LUTTE CONTRE LA FRAUDE

## FAUX ET USAGE DE FAUX...

© Brooklyn Studio



**Marie Azevedo**

Fondatrice  
Dirigeante  
Resocom

Les établissements financiers peuvent être victimes de fraudes dues à l'utilisation de faux documents, principalement lors de l'ouverture de comptes ou de l'obtention de crédits.

Comment organiser un contrôle efficace des documents douteux?



**Marie-Agnès Nicolet**

Présidente  
Audisoft  
Consultants

La modification du CRBF 97.02, parue au journal officiel du 30 janvier 2009, met en exergue la nécessité de mieux gérer les risques de fraude. Elle définit explicitement cette dernière comme un risque opérationnel particulier, avec obligation de reporter aux organes de gouvernance les incidents significatifs. Parallèlement, l'ordonnance transposant la troisième directive sur le blanchiment paraît et demande un renforcement des dispositifs à mettre en place pour l'entrée en relation. Dans ce contexte, il convient de s'assurer que les contrôles d'identité des nouveaux clients sont vraiment efficaces.

### L'UTILISATION DE FAUX DOCUMENTS SE GÉNÉRALISE

La production et l'utilisation de faux documents, pour commettre des infractions allant du terrorisme à l'escroquerie aux assurances chômage, augmentent chaque année de 40 % selon un rapport du ministère de l'Intérieur. Près de 100 000 passeports et 500 000 cartes d'identité sont perdus ou volés chaque année et il y aurait près de 2,7 millions de faux permis de conduire en circulation.

Ce phénomène s'est généralisé dans tous les pays occidentaux. L'impact financier est loin d'être négligeable et les chiffres publiés par l'Inspection générale des affaires socia-

“Pour le Ministère de l'Intérieur, près de 100 000 passeports et 500 000 cartes d'identité sont perdus ou volés chaque année et il y aurait près de 2,7 millions de faux permis de conduire en circulation.”

les (IGAS) sont particulièrement alarmants : 80 millions d'euros de préjudice pour l'Unedic en 2006 et 1,4 milliard d'euros pour la Sécurité sociale sur la même période, soit plus de 10 % du déficit de cet organisme. L'entreprise privée n'est évidemment pas épargnée, mais les chiffres réels restent inconnus en l'absence d'une centralisation des données de fraude par secteur, d'une relative opacité sur la remontée des données, voire des cas non décelés. Au-delà des chiffres, les conséquences de la fraude sont multiples : détérioration des relations commerciales, baisse de motivation des personnels, image de marque affectée, baisse des cours de bourse, sans oublier évidemment les coûts de traitement d'un dossier de fraude, humains et financiers. Au-delà des coûts directs ou indirects, le vol d'identité génère des situations complexes et très longues à régler. Celui dont l'identité a été “volée” pour commettre une escroquerie, doit batailler longtemps pour prouver qu'il n'est pas le fraudeur. On se rappelle l'affaire “Chalabi” : après s'être fait usurper son identité par plusieurs personnes malveillantes, la victime s'est heurtée des années durant à la difficulté de prouver son identité et sa bonne foi.

## LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET LE RISQUE DE FRAUDE

Les établissements financiers, comme les industries du commerce ou de services, sont particulièrement ciblés par les fraudeurs. Ils sont généralement victimes de deux types de comportements frauduleux : l'ouverture de compte à l'aide de faux documents pour obtenir des moyens de paiement, principalement une carte bancaire, et l'obtention de crédits à l'aide de faux justificatifs. Pour les ouvertures de compte frauduleuses, le préjudice moyen est estimé par un panel de banques à réseau à 10 000 € pour un compte de particulier et à 200 000 € pour un compte professionnel. La vérification de la pièce d'identité reste alors la meilleure parade pour se prémunir de ce risque. Cette vérification est d'ailleurs rendue obligatoire par le Code monétaire et financier (art. L 561-5) qui exige la production d'un document "probant" avant de démarrer une relation d'affaires, probant signifiant authentique.

L'exposition croissante du secteur financier au risque de fraude, avec les conséquences très graves qu'il peut générer, n'a pas manqué d'alerter les autorités de tutelle. C'est ainsi que le CRBF 97.02 a été modifié pour intégrer de nouvelles dispositions relatives au suivi du risque de fraude. L'article 156 de la loi de modernisation de l'économie (LME) prévoit que les établissements de crédit remontent aux organes de direction, d'administration et de surveillance, les informations concernant l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit et de gestion des risques et le suivi des incidents et communiquent les incidents au-dessus d'un certain seuil au régulateur. Ce seuil, défini par l'arrêté du 14 janvier 2009 modifiant le CRBF 97.02, doit être égal ou inférieur à 0,5 % des fonds propres de base de l'établissement.

**« Pour les ouvertures de compte frauduleuses, le préjudice moyen est estimé par un panel de banques à réseau à 10 000 € pour un compte de particulier. »**

## REPÈRES

### Resocom et Resoclub

■ Fondée en 1999, Resocom est spécialisée dans la reconnaissance des sécurités des documents d'identité et des moyens de paiement. Elle a créé à cet effet au fil des années une base de données de documents d'identité et administratifs qui reprend à la fois des documents authentiques

et des éléments falsifiés, issus de plus de 70 pays, permettant de repérer les modes de fraude les plus fréquents.

En janvier 2009, Resocom a lancé Resoclub pour favoriser les échanges et partages d'expériences entre clients, notamment les établissements financiers. Depuis février

2009, ce club s'est constitué en association. 25 entreprises sont aujourd'hui adhérentes issues des secteurs financier, (banques ou organismes de crédit, assurance), de la location automobile, du travail temporaire, de la téléphonie, ou des ministères.

### COMMENT OUTILLER LA DÉTECTION DES CAS DE FRAUDE ?

Les établissements financiers se protègent à travers des dispositifs plus ou moins sophistiqués. Actuellement, plusieurs d'entre eux utilisent des outils de détection permettant aux chargés de compte qui, sans être des spécialistes de la détection de faux documents, doivent appliquer, notamment pour la vigilance antiblanchiment, des procédures de contrôle des documents d'identité de leurs prospects et clients, acquérir rapidement les réflexes de base à l'identification des faux documents et disposer d'une base documentaire suffisante pour procéder à des levées de doute dans des délais très courts.

Ces outils permettent en premier lieu une méthodologie de lecture des documents administratifs articulée en quatre étapes : vérification assistée des signes de sécurité ; contrôle automatique sur original numérisé ou photocopié (CNI, passeport) ; contrôle de vraisemblance (attestation, feuille de paye, pensions, quittances) ; vérification de la non-validité par référence à une base internationale des supports volés. Ils fournissent aussi une formation au fil de l'eau aux modes de contrôle visuel des documents, grâce à une plate-

forme de gestion des apprenants, et validée par l'émission d'un certificat de compétence. Enfin, ces outils organisent un suivi des contrôles et des circuits de validation :

- mise en place de statistiques sur la falsification permettant de mesurer les pertes évitées ;
  - le cas échéant, émission de rapports de contrôle et d'alertes ;
  - traçabilité des contrôles réalisés et des procédures réglementaires.
- Cette approche permet de mieux cerner les problèmes de fraude documentaire, de les localiser en temps réel et de les analyser.

### MUTUALISER LES EXPÉRIENCES

Pour répondre aux besoins des banques et autres secteurs concernés par la fraude documentaire, partager et mutualiser les expériences des uns et des autres au profit de la communauté des utilisateurs, une association, Resoclub, s'est d'ailleurs constituée pour traiter des aspects de la prévention de la fraude dans leur globalité (*encadré*). La diversité des adhérents, la qualité des intervenants de tous horizons, la participation du ministère de l'Intérieur au conseil d'administration, permet de conduire des réflexions constructives. ■